
Numéro de l'intervention: 022-2011
Type d'intervention: **Postulat**

Déposée le: 24.01.2011

Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgente: Non 31.01.2011

Date de la réponse: 11.05.2011
Numéro de l'ACE 807/2011
Direction: TTE

Berne renouvelable: favoriser et non empêcher le recours aux énergies renouvelables et la création d'emplois dans le canton de Berne

1. Le Conseil-exécutif démontrera dans un rapport comment mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie énergétique cantonale sachant que BKW FMB Energie SA a drastiquement réduit ses objectifs de développement des énergies renouvelables.
2. De concert avec BKW FMB Energie SA, le Conseil-exécutif présentera les mesures qui permettront d'atteindre malgré tout les objectifs nécessaires (en tenant compte des procédures ordinaires, telles que les oppositions, etc.).
3. Le Conseil-exécutif indiquera le cas échéant si ces objectifs pourraient être atteints avec d'autres partenaires que BKW FMB Energie SA.
4. Le Conseil-exécutif expliquera comment l'emploi pourrait être encouragé dans le canton de Berne dans la branche des énergies renouvelables, en plein essor.

Développement

D'après la Stratégie énergétique 2006 (objectifs de substitution, p. 30), 80 pour cent au moins de l'électricité requise en 2035 dans le canton de Berne devra provenir de sources renouvelables, force hydraulique comprise (actuellement, environ 60% est issue de la force hydraulique et 1,5% des déchets et de nouvelles énergies renouvelables). A moyen terme, l'électricité produite dans le canton de Berne ne devrait pas provenir de l'énergie nucléaire.

La décision de BKW FMB Energie SA, qui a annoncé début janvier 2011 devoir revoir à la baisse ses objectifs pour 2030 au niveau national, est donc incompréhensible. L'entreprise a réduit ses objectifs de 1 000 GWh à 600 GWh, ce qui représente une différence de 40 pour cent.

Les objections de BKW FMB Energie SA face aux procédures d'autorisation sont surprenantes car les dispositions légales sont pourtant claires. Les responsables ont l'obligation, pour de tels projets d'infrastructure, d'inclure ces projets dans la planification et de chercher des solutions défendables.

Il est intéressant de constater que des entreprises régionales proposent de développer les énergies renouvelables, par exemple en étendant massivement la production d'énergie



solaire. Ainsi, Megasol Energie SA propose à BKW FMB Energie SA une installation solaire décentralisée d'une puissance totale de 8 906 MWp. Les panneaux solaires seraient installés progressivement au cours des 15 prochaines années. Dès 2025, la production annuelle de courant électrique s'élèverait à huit térawatts-heures. L'installation remplacerait ainsi entièrement et dans les temps un des réacteurs nucléaires à Mühleberg. Cela vient également corroborer les résultats d'une étude de producteurs d'énergie, de cantons et d'associations de protection de l'environnement, qui montre que les énergies renouvelables peuvent devenir réalité en Suisse et créer durablement de la valeur ajoutée et des emplois au niveau local¹.

Réponse du Conseil-exécutif

Les événements survenus récemment au Japon et le grave accident nucléaire de Fukushima montrent à quel point les objectifs de la stratégie énergétique du canton de Berne sont d'actualité. Il est désormais d'autant plus important de redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir le recours aux énergies renouvelables. La Stratégie énergétique 2006 prévoit que le Conseil-exécutif rende régulièrement compte au Grand Conseil de ce qui a déjà été réalisé. Le premier rapport sera rendu cette année et soumis au Grand Conseil lors de la session de novembre. Le Conseil-exécutif est favorable à ce que le compte-rendu demandé dans le présent postulat soit rédigé et intégré au rapport sur la stratégie énergétique.

Les différents points du postulat appellent les remarques suivantes :

Points 1 et 2

De 2007 à 2010, des mesures importantes ont déjà été prises pour promouvoir les énergies renouvelables. La révision complète de la loi cantonale sur l'énergie en est la pièce maîtresse. Le 8 décembre 2010, le Conseil-exécutif a arrêté le plan de mesures de 2011 à 2014 (ACE n° 1757/2010).

La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables est encouragée à l'échelle nationale par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), une possibilité offerte à tous les intéressés. La stratégie de l'eau du canton de Berne, qui vise davantage de sécurité au niveau de la planification et qui a pour objectif entre autres qu'au moins 300 GWh par an soient produits à partir de la force hydraulique, joue également un rôle important dans le développement de ce mode de production. Les différents projets d'extension des Forces motrices d'Oberhasli (KWO), qui sont tous soutenus par le Conseil-exécutif, en sont des exemples concrets. Après le drame de Fukushima, la société BKW FMB Energie SA a été invitée à réexaminer sans délai sa stratégie d'entreprise. Du point de vue du gouvernement, l'entreprise doit se pencher en particulier sur la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il attend des résultats concrets fin 2011 au plus tard.

¹ L'impact du scénario « Efficacité électrique et énergies renouvelables » sur la valeur ajoutée et l'emploi est bien meilleur que celui du scénario de swisselectric. Ainsi, ce scénario crée 5300 emplois durables. Une production locale décentralisée garantit une meilleure sécurité de l'approvisionnement et, si l'on investit en même temps dans les énergies renouvelables, nous rend moins dépendants de l'étranger. D'après : *Efficacité électrique et énergies renouvelables – une alternative rentable aux Grandes centrales*, Résumé du rapport final, Zurich, le 7 mai 2010.

Point 3

La stratégie énergétique prévoit que les objectifs soient atteints avec l'aide de tous les acteurs et les plans de mesures qui en découlent sont élaborés en conséquence. Pour le Conseil-exécutif, il n'est pas à exclure que d'autres mesures d'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique soient nécessaires dans le cadre d'un éventuel programme de sortie du nucléaire. Il en planifiera au besoin les différentes étapes, qu'il soumettra au Grand Conseil.

Point 4

Le 3 août 2010, le beco économie bernoise a chargé la société Rütter + Partner à Rüschiikon, ZH, de mener une étude sur l'importance des énergies renouvelables pour le canton de Berne d'un point de vue économique. Les résultats aideront à évaluer les effets des mesures politiques en matière d'énergies renouvelables sur l'économie. Ils fourniront notamment des indications sur le rôle joué par les entreprises bernoises dans le secteur énergétique et serviront de base à une politique axée sur les entreprises locales et l'innovation. L'étude devra également apporter des réponses quant à l'encouragement ciblé de l'emploi dans la branche.

Proposition : adoption

Au Grand Conseil